

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Développement des activités économiques, commerciales, touristiques sur la rive droite de la Maine »



### POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE QUAI DES CARMES

#### **Objet :**

Dans le cadre du projet Rives Vivantes visant à renouer des liens entre la ville d'Angers et sa rivière, la Société Publique Locale ALTER SERVICES s'est vu confier au 1er janvier 2024 par son actionnaire la Ville d'Angers un contrat de gestion de la Maine.

Ce contrat vise à simplifier et faciliter les échanges entre les usagers de la rivière et le gestionnaire.

L'objet de ce contrat est triple :

Mettre en place un plan de gestion de la Maine visant à préserver et amplifier ses qualités environnementales, la Maine constituant un corridor de biodiversité majeur entre les basses vallées angevines au nord et le val de Loire au sud.

Assurer une gestion unitaire des occupations fluviales par la mise en place d'un service d'accueil des plaisanciers et d'organisation des différents amarrages de bateaux ;

Mettre en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à développer des activités sur la Maine et en bord de Maine, respectueuses de l'environnement et de nature à faciliter la découverte de la rivière et des sites historiques et naturels qui la bordent : le Château d'Angers, la Doutre, la Tour des Anglais, l'île saint Aubin, etc.

A travers le pilotage d'Alter Services, l'objet du présent AMI vise l'occupation de trois sites en bords de Maine pour la mise en place opérationnelle d'activités au printemps 2025. Ces sites sont les suivants :

- Quai Monge
- Quais Tabarly
- Quai des Carmes

L'objet de la présente publicité porte sur : le Quai des Carmes.

#### **Durée :**

La durée se fera en fonction de la durée de l'occupation privative demandée par les candidats est justifiée au regard des investissements projetés et de leur amortissement

#### **Caractéristiques principales :**

Les objectifs de cet AMI sont de :

- **Développer de nouvelles activités sur la rivière**, en particulier les activités de loisir et touristiques
- **Conforter les activités commerciales existantes** tout en veillant au respect de l'environnement et la tranquillité publique
- **redonner une dynamique et des usages aux quais** sur la rive droite de la Maine
- Plus globalement, **Recréer du lien entre les angevins et la Maine**

**Les conditions techniques, administratives et financières sont détaillées dans le cahier des charges.**

Les candidatures non recevables, à partir des critères définis ci-dessous, seront écartées. Elles ne pourront pas prétendre à être indemnisées.

**Il est rappelé aux candidats qu'aucune pièce transmise spontanément après la date limite du dépôt des candidatures ne sera prise en considération par Alter Services.**

**Date limite de réception des candidatures : avant le 29/11/2024 à 12h00**

**Conditions d'envoi :**

Les candidatures seront transmises par le site <http://www.achatpublic.com> uniquement  
N° AMI 8230 24 137

Les offres papiers ne sont pas admises

**Critères de choix :**

Il se fera sur la base des critères suivants :

- Critère 1 : Apport du projet pour la voie d'eau et la vie locale (35 % de la note)
- Critère 2 : Qualité technique et intégration du projet dans le paysage local (35% de la note)
- Critère 3 : Qualité économique et financière du projet (30% de la note)

**Renseignements complémentaires :**

Tout renseignement complémentaire pourra être posé sur le site :

<http://www.Achatpublic.com>

Des questions peuvent être posées jusqu'au 8/11/2024 à 17h00

Les réponses seront apportées via le site <http://www.achatpublic.com> jusqu'au 15/11/2024